|  |  |
| --- | --- |
| **Consultation virtuelle des Conseillers  débutant le 9 juin 2020** |  |
|  |  |
|  | **Document VC/3-F**  **28 mai 2020**  **Original: anglais** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom(s) de l'État Membre/des États Membres présentant la contribution:** | **Émirats arabes unis** |
|  |  |
| **Titre du document:** | **Contribution concernant l'indice IDI en vue de la session de 2020 du Conseil de l'UIT** |
|  |  |
| **Référence au projet d'ordre du jour de la consultation virtuelle:** | [**Document C20/62**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0062/en) |
|  |  |

|  |
| --- |
| Observations relatives au Document C20/62  Rappel  − Depuis 2009, l'Indice de développement des TIC (IDI) classe les pays en fonction de leurs résultats en ce qui concerne l'infrastructure TIC, l'accès aux TIC et leur utilisation.  − En mars 2017, l'UIT a convoqué une réunion extraordinaire de tous les membres et spécialistes de l'UIT dans le domaine des statistiques relatives aux TIC afin de mettre à jour la structure de l'indice IDI.  − L'objectif principal de cette réunion extraordinaire était d'examiner et d'adopter un ensemble révisé d'indicateurs aux fins de l'indice IDI, sur la base de deux contributions élaborées par le sous-groupe et le groupe d'experts indépendants.  − Les participants à la réunion extraordinaire ont adopté au total 14 indicateurs à prendre en compte dans l'établissement de l'indice IDI, contre 11 indicateurs initialement, et ont révisé l'indice IDI.  − L'ensemble révisé d'indicateurs pour calculer l'indice IDI a été approuvé lors de l'édition de 2017 du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS), en vue de la publication de l'indice en 2018.  − En 2018, l'indice IDI n'a pas été publié dans le but de faciliter le processus de transition pour les États Membres en matière de collecte de données, et l'UIT a reporté à 2019 la publication du nouvel indice IDI.  − En 2019, l'UIT a annoncé sa décision de publier l'indice de développement des TIC avec l'ancienne structure. Cette annonce a été faite durant la 10ème réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC (EGTI), qui a eu lieu à l'UIT, du 17 au 20 septembre 2019. L'UIT a évoqué des difficultés et des problèmes liés à la collecte des données, à la qualité des données et au choix des nouveaux indicateurs.  − Les Émirats arabes unis, parmi d'autres pays, ont fait savoir qu'il leur était difficile de souscrire à cette approche, car de nombreuses ressources ont été investies au cours des dernières années en vue d'aboutir à la méthodologie et à la structure pour le nouvel indice IDI. De plus, les Émirats arabes unis ont invoqué la Résolution 131 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT afin de renvoyer cette question devant le Groupe d'experts et ont adressé une lettre à l'UIT en ce sens.  − L'UIT a répondu à cette lettre et a décidé d'organiser une consultation au moyen d'un vote en ligne.  − Les Émirats arabes unis n'ont pas accepté le vote en ligne et ont demandé à l'UIT de renvoyer la question devant le Groupe d'experts pour examen et approbation dans un contexte formel, conformément à la Résolution 131.  − En conséquence, l'UIT a convoqué une réunion du Groupe d'experts le 10 février 2020, durant laquelle l'UIT a présenté une proposition aux États Membres de l'UIT en vue de l'élaboration d'un nouvel indice composite établissant des liens entre les technologies numériques et les Objectifs de développement durable (ODD).  − Durant la réunion du Groupe d'experts du 10 février 2020, certains pays, dont les Émirats arabes unis, ont demandé comment une décision a été prise sur la poursuite (ou non) de la publication de l'indice IDI ou de l'utilisation de l'ancien indice IDI. Aucune réponse claire n'a été fournie. Un nouvel indice pour les ODD a par la suite été proposé.  − La cadre pour le nouvel indice de l'UIT a été présenté lors du dialogue web du GCDT organisé le 25 mars 2020. Toutefois, ce dialogue ne peut pas être pris en considération dans le cadre du processus d'élaboration d'un indice, car le GCDT, avec tout le respect qui lui est dû, n'est pas constitué d'experts.  − Lors de la réunion du Groupe d'experts tenue le 17 avril, l'UIT a présenté un projet de cadre pour un nouvel indice de l'UIT (ODD), aux fins de son examen par le Groupe d'experts.  − La Résolution 131 porte essentiellement sur l'indice IDI, et il n'existe aucune résolution régissant le nouvel indice de l'UIT.  Problèmes liés aux nouveaux indicateurs:  • Le nouvel indice de l'UIT comporte de nombreux indicateurs qui ne sont pas liés aux TIC et portent sur un grand nombre d'autres secteurs, ce qui entraîne un risque élevé que les informations et les calendriers soient mal gérés.  • Le nouvel indice dépendra des rapports soumis par d'autres organisations internationales (OMS, OMPI, UNESCO, OIT, Banque mondiale, etc., parmi lesquelles figurent des organisations privées).  • Le nouvel indice proposé n'a pas été étudié par le Groupe d'experts et la méthode de mesure manque de clarté.  • Selon l'exposé correspondant au document d'information de l'UIT présenté le 17 avril 2020, seuls 50 pays disposent de données pour ces indicateurs.  • Le nouvel indice n'est pas conforme à la Résolution 131, qui indique clairement que "l'UIT devra établir une période de validité de quatre ans pour la structure et les méthodes de calcul de l'Indice IDI et du Panier des prix des TIC, afin de mettre en œuvre le point 2 du *décide* ci‑dessus, au cas où il serait nécessaire de les réexaminer et de les réviser, s'il y a lieu, en organisant à Genève une réunion d'un groupe d'experts représentant tous les pays – développés ou en développement – sur un pied d'égalité".  **Marche à suivre proposée**  Compte tenu de ce qui précède, il est proposé:  − De demander de toute urgence au Groupe d'experts d'examiner la version révisée de l'indice IDI de 2018 et d'identifier et de résoudre les problèmes liés à l'indice, afin que l'UIT puisse, sans plus attendre, publier l'indice IDI en 2020.  − De demander au Groupe d'experts d'examiner le nouvel indice proposé par l'UIT selon qu'il convient, dans le cadre d'une réunion d'un groupe d'experts représentant toutes les administrations jusqu'à ce que la version définitive ait été élaborée. Le nouvel indice pourra remplacer l'indice IDI dans le futur, sous réserve de la décision des États Membres de l'UIT. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_